

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N°81-2026

Objet : Interdiction de circulation temporaire

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la DEA de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, 43 700 Chadrac, réalisant les travaux de réseau souterrains ou branchement eau potable,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement des travaux.

ARRETE

Article 1 : La Mairie de LA CHAISE DIEU **interdit la circulation pendant les travaux du mercredi 9 juillet 2026 8h00 jusqu'au vendredi 10 juillet 2026 17h00, rue Saint Antoine. Une déviation sera mise en place par la rue des Narcisses.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 7 juillet 2026
Le 1^{er} Adjoint,
Gérard SPECCEL

